Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS EN HAÏTI



DE JANVIER À JUILLET 2021

39A, Rue Baussan, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti Tél : 509 2918 5559
Site web: www.defenseursplus.org / Email: defenseursplus@gmail.com

REMERCIEMENTS

La Direction du Collectif **Défenseurs Plus** adresse ses plus sincères remerciements à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué à la réalisation de ce rapport sur la situation des droits humains en Haïti allant de janvier à juillet 2021. La Direction salue le dynamisme et le dévouement des membres du Collectif **Défenseurs Plus** qui ont manifesté leur intérêt pour la réalisation de ce rapport, malgré la situation difficile que traverse le pays. Laquelle situation à la fois stressante et démotivante, a forcément un impact psychologique sur le personnel, elle est donc défavorable à la production intellectuelle. Nonobstant ce fait, des efforts ont été consentis pour la production de ce document.

Réfléchir en Haïti, dans ce contexte devient un acte de résistance qui demande du courage et une forte capacité à se dépasser. D'où l'expression de notre plus grande gratitude envers les membres de l'équipe du Collectif **Défenseurs Plus** et ses moniteurs, monitrices dans les villes de provinces : ceux et celles qui ont monitoré pendant les sept (7) mois les violations de droits humains, partagé leurs idées ou leurs écrits, supervisé, lu et relu ou corrigé ce rapport. Cela dit, le présent travail est le fruit d'un effort collectif inestimable en vue d'un résultat plus ou moins abouti.

Direction du Collectif Défenseurs Plus
Août 2021

Les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport

- **Samendina Lumane JEAN**
- **Madoché CHERENFANT**
- **Wilkenson Franklin J. DENIS**
- **Chaïna ETIENNE**
- **Odelyne Georges ODEUS**
- **Valérie Katiana PIERRE**
- **Lékéné Jensen DUFORT**
- **Jemps DERALUS**
- **Antonal MORTIMÉ**

Sous la coordination de : Madoché CHERENFANT

Sous la supervision de : Chaïna ETIENNE

Publication : Veroniquéea LAFORTUNE, Junior LOUISSAINT

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION 7

II. CONTEXTE 8

III. MÉTHODOLOGIE 11

IV. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES 12

4.1. Fonctionnement du système judiciaire 12

4.2. Droit à la sécurité 15

4.2.1. Accidents routiers 16

4.2.2. Droit à la vie 16

4.2.3. Vols à main armée 17

4.2.4. Kidnappings et Séquestrations contre rançons 18

4.4. Liberté de manifester pacifiquement 19

V. DROITS ÉCONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS 21

5.1. Droit à l'éducation 21

5.2. Droit à l'alimentation 22

5.3. Droit à la santé 24

5.4. Accès aux services publics 25

VI. DROITS HUMAINS SPÉCIFIQUES 26

6.1. Droits des Enfants 26

6.2. Droits des personnes handicapées 27

6.3. Droits de la Femme 28

6.4. Droits des migrants 29

VII. DROITS HUMAINS DE LA TROISIÈME GÉNÉRATION 31

7.1- Droit de l'environnement 31

VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS..... 32

- DROITS CIVILS ET POLITIQUES 33
- DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 33
- DROITS HUMAINS SPECIFIQUES..... 34
- DROIT DE SOLIDARITE..... 35

BIBLIOGRAPHIE..... 36

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, «Alors que l'insécurité alimentaire aiguë atteint de nouveaux sommets, les secours aux affamés sont bloqués par les balles, les formalités administratives et le manque de financement – la FAO et le PAM tirent la sonnette d'alarme», Juillet 2021, [en ligne],URL : http://www.fao.org/news/story/fr/item/1418410..... 37

ANNEXES..... 38

Annexe 1 : Tableau présentant quelques cas d'enlèvements de janvier à juillet 2021 38

Annexe 2 : tableau présentant la liste quelques cas d'assassinats de janvier à juillet 2021 44

LISTE DES ABREVIATIONS

CSCCA : Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

CSPJ : Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

CEP : Conseil Électoral Provisoire

CIDE : Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

CNE : Centre National des Equipements

MENFP : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

CNSA : Conseil National de la Sécurité Alimentaire

PNH : Police Nationale d'Haïti

UE : Union Européenne

FMP : Faculté de Médecine et de Pharmacie

OEA : Organisation des États Américains

UNAF : Université Anténor Firmin

MSF : Médecin Sans Frontières

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

CNE : Centre National des Équipements

BSEIPH : Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées

STOP ACCIDENT : Services Techniques et Opérationnels pour pallier aux accidents

IDH : Indice de Développement Humain

CNSA : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

FAO : Organisations des nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

I- INTRODUCTION

L'État est le premier garant du respect des droits humains. Il a l'impérieuse obligation de créer un cadre de vie où la dignité humaine est au centre de ses actions. Il est l´entité légitimement chargée d´organiser la vie communautaire de telle sorte que son but ultime n´est autre que le bien-être de tous les citoyens-nes indistinctement et les autres personnes se trouvant sur son territoire. Cependant, ce bien-être ne peut se concevoir en dehors du respect de tous les droits humains indistinctement (droits économiques sociaux et culturels, droits civils et politiques ainsi que les droits de la troisième génération). Malheureusement, les États sont souvent ceux qui violent ces principes, alors même qu´ils se sont engagés à les respecter au niveau régional et international. Sous ce jour, l'État haïtien n'est point une exception. Depuis la signature et la ratification par Haïti du premier document international sur les droits humains jusqu'à date, ce pays reste et demeure un des États du monde où la situation des droits humains reste très critique. La stabilité politique qui devrait favoriser la construction d'un État fort et démocratique, est loin d´être une réalité en Haïti. D´année en année la situation n´a point améliorée.

Le présent rapport n'est autre qu´un effort d'observation de l´évolution de la situation des droits humains en Haïti pendant les sept (7) mois écoulés (de janvier à juillet 2021). Il s´ajoute au travail des ONG de droits humains (nationales et internationales) qui œuvrent pour le respect des droits de la personne humaine en Haïti.

En élaborant ce document, le Collectif **Défenseurs Plus** entend apporter sa contribution dans la lutte pour le respect de la dignité humaine en mettant en exergue ces violations. Ce document n'a pas la prétention d´être exhaustif, c'est-à-dire, nous admettons que nous ne saurions répertorier tous les cas, mais seulement ceux qui ont été observé par nos observateurs sur le territoire national. L'expérience montre que certains cas ne sont pas relayés par les medias ou par les organisations non-étatiques, donc sont passés sous silence. Néanmoins, nous espérons que ces informations seront utiles dans la perspective de l´établissement d´un État qui jouera véritablement son rôle en favorisant le respect des droits de l´homme et de la femme haïtienne. Quitte à ce que l´on précise que ceci doit passer par une réorganisation sinon une refondation de l'État en vue de l'établissement de l'état de droit et de la démocratie.

II. CONTEXTE

L'année 2021 s'inscrit en continuité par rapport aux années précédentes dans la mesure où la crise multidimensionnelle que connait le pays perdure. Il s'agit d'une crise structurelle inhérente à la formation sociale haïtienne qui se cristallise sur plusieurs fronts. Nombreux sont les auteurs haïtiens qui ont tenté d'appréhender les dimensions de cette crise et faire ressortir ses caractéristiques et sa spécificité. La littérature scientifique sur cette question ne fait point défaut. Les écrits des éminents chercheurs tels que Laennec Hurbon, Michel Rolph Trouillot, Michel Hector, Benoit Joackim pour ne citer que ceux-ci peuvent en témoigner[1]. Ici nous nous intéressons aux manifestations conjoncturelles de ladite crise dans un espace temporel limité.

Sur les plans politique, social et économique, la situation se détériore. Les acteurs politiques, sociaux et économiques n'arrivent pas à trouver une issue à la crise qui gangrène le pays. En ce qui a trait à la dimension politique de la crise, dès le début de l'année, l´opposition politique et certaines organisations de la société civile exigeaient le départ du pouvoir en place, en raison du conflit autour du mandat du Président Jovenel Moïse, qui depuis le 7 février 2021, était considéré par certains comme un président defacto. Le pouvoir ne l'entendait pas de cette manière et en plus, s'entêtait à réaliser un referendum constitutionnel sans légitimité populaire et réaliser des élections alors que la situation sécuritaire se dégrade. L'article 134-2 de la constitution de 1987 interdit toute modification de cette dernière par voie référendaire. En revanche, elle peut être amendée moyennant un vote à la majorité des deux tiers du corps législatif. Ce conflit a donné lieu à de nombreux mouvements de protestation de grande ampleur pour réclamer le respect de la Constitution haïtienne qui s'ajoutent aux mouvements organisés contre l'insécurité généralisée et particulièrement contre la remontée spectaculaire du kidnapping.

D'un point vu diplomatique, l'international s'impose comme l'un des acteurs qui cherchent une issue à la crise haïtienne. Une frange de l'international sur le leadership surtout de l´Organisation des États Américains (OEA) ou du Core Group a supporté le pouvoir en place dans ses démarches consistant à organiser le vote référendaire et les élections devant permettre de

[1] On peut prendre en exemple l'ouvrage de Michel Rolph Trouillot « Les racines historique de l'Etat Duvaliérien » ou il a proposé des réflexions profondes sur la crise structurelle qui existe en Haïti depuis la création de l'Etat haïtien, après l'indépendance.

renouveler le personnel politique au niveau local, municipal, communal, départemental et national. L'OEA et le Core Group s'imposent en véritables médiateurs pour favoriser le dialogue entre les acteurs et les actrices. Tandis qu'une partie de l´opposition et la branche radicale qui rejetaient d'un revers de main cette idée, refusent tout dialogue avec le gouvernement. Hormis l´Union Européenne qui s´est démarqué officiellement en précisant que les conditions actuelles ne sont pas favorables à l´organisation des élections, et que le gouvernement doive instamment rétablir l´ordre dans le pays[2]. En ce sens, on peut lire dans la résolution du parlement européen, publiée le 20 mai 2021 sur la crise politique en Haïti, une position non favorable à l'organisation des élections et du vote référendaire dans le contexte d'insécurité généralisée dans lequel le pays se trouve.

Mais contre toute attente, le 7 juillet 2021, un évènement va complètement changer le cours des évènements : il s'agit de l'assassinat crapuleux du premier citoyen du pays à savoir le Président de la République, Monsieur Jovenel MOÏSE., en sa résidence privée à Pèlerin 5, commune de Pétion Ville. Depuis plus d'un siècle, c'est pour la première fois qu'un tel évènement s'est produit dans l´histoire de la République d'Haïti. Haïti s'est réveillé avec un exécutif sans président, un parlement qui était déjà caduc avec la fin de la 50ème législature, le 13 janvier 2020. Alors que, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judicaire (CSPJ), de son coté, déjà boiteux, n'était pas opérationnel depuis le 2 juillet 2021, car la 4ème judicature n'a pas été installée. Or, la Constitution haïtienne en vigueur n'avait prévu de solution face à une telle situation.

Sur fond de conflits et de discordances, sous l'influence de l'international, l'on parvient à mettre en place un gouvernement de transition, avec en tête le Premier ministre, Monsieur Ariel HENRY, nommé par le Président de la république avant son assassinat. Les Nations Unies, après avoir supporté Monsieur Claude Joseph, qui dirigeait un gouvernement démissionnaire, a fait volte-face en supportant de préférence Monsieur Ariel HENRY comme chef de gouvernement de transition jusqu'aux prochaines élections. Malgré les tentatives des sénateurs en fonction et de certains partis politiques de mettre un président provisoire pour pallier le vide, en occurrence le

[2] L´union Européenne a adopté cette position dans sa résolution du 20 mai 2021 : La Situation en Haïti Résolution du Parlement Européen du 20 mai 2021 sur la situation en Haïti (20212694(RSP))

président du sénat, Monsieur Joseph LAMBERT, il semble que la solution proposée par les Nations Unies a plutôt été adoptée. Le gouvernement nouvellement installé manifeste son intention de poursuivre le calendrier électoral élaboré par le Conseil Électoral Provisoire (CEP) en place sous le gouvernement précédent. Parallèlement à cette crise institutionnelle, les problèmes sociaux persistent, la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 reste une menace pour Haïti.

Entretemps les conditions de vie de la population s'aggravent, l'inflation bat son plein et des millions d´haïtiens et haïtiennes se trouvent dans une situation d'urgence alimentaire. Le pays est placé au 170ème rang sur 189 pays rang selon l'Indice de développement humain de PNUD[3] en 2020. Haïti est donc dans la « catégorie développement faible ». En 2021, la crise sanitaire reste une menace qui plane sur le pays et la pandémie de COVID-19 a contribué à aggraver l'insécurité alimentaire en Haïti.

L'insécurité fait rage dans le pays, surtout dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, et même dans les villes de provinces. Partout sur le territoire national, les actes de banditisme se multiplient, les kidnappings, les vols à main armée, les assassinats également. La Police Nationale d'Haïti (PNH) n'arrive pas à neutraliser ces gangs qui ne cessent de prendre de l'ampleur. Cette situation a une grande incidence sur l'économie nationale. Les gangs s´affrontent pour avoir plus de territoire et donc plus de rentrée d'argent. La population ne peut circuler librement car le phénomène d'enlèvement a pris de l'ampleur. Cette situation favorise la violation des droits fondamentaux et les libertés individuelles de la population haïtienne.

Avec le dysfonctionnement des trois (3) pouvoirs de l'État (exécutif, législatif et judiciaire), Haïti est plongé dans la plus grande incertitude par rapport à son destin. La jeune démocratie est complétement mise en péril, les institutions étatiques sont en mal de fonctionnement. Le pays s'écarte complètement des prescrits constitutionnels. Et les conditions sécuritaires pour organiser des élections libres honnêtes et démocratiques qui pourraient favoriser le retour à l'ordre constitutionnel ne sont pas garanties. Alors qu'il n'y a aujourd'hui (2021) seulement dix (10) sénateurs élus, même les collectivités territoriales n'ont pas de représentants élus.

[3] PNUD, « Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène », Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020.

Dans ce contexte de troubles, de turbulences et d'incertitudes, le Collectif **Défenseurs Plus**, organisme qui œuvre pour la défense des droits humains, se fait le devoir d'élaborer ce rapport, en vue de répertorier les violations qui font obstacle à l'établissement d'un état de droit démocratique en Haïti où le respect des droits humains est le véritable enjeu du pouvoir.

III. MÉTHODOLOGIE

Les rapports périodiques de l'Organisme de défense des droits humains, **Défenseurs Plus**, sont participatifs. Pour la rédaction de celui-ci, on a appliqué des techniques de collectes et de traitements des informations via les monitorings, les consultations des sources officielles et des journaux multimédias. De plus, nous avons recueilli des données sur le terrain avec l'aide de nos animateurs-trices de terrain repartis-es dans plusieurs zones géographiques du pays. Ces données sont ajoutées aux informations monitorées par l'équipe dans les medias.

Nous avons également analysé des actions des pouvoirs publics et leurs incidences au regard des instruments nationaux et internationaux des droits humains. Pour ce, chaque type de droit est pris en compte. À savoir, les droits de la première génération, ceux de la deuxième et troisième génération ainsi que les droits humains spécifiques.

IV. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Les droits civils et politiques sont une classe de droits qui protègent les libertés individuelles contre les atteintes des gouvernements, des organisations sociales et des particuliers, et qui garantissent à chacun la possibilité de participer à la vie civile et politique de la société et de l'État sans être discriminé ni réprimé. Les sept (7) mois de cette année ont été particulièrement éprouvants pour les Haïtiens et les Haïtiennes. Acculée de tout part par les gangs armés dont la prolifération comme des champignons ne semblent inquiéter les autorités étatiques, la population n'a eu aucun moment de répit.

Chaque semaine, une nouvelle crise vient tenir en haleine l'actualité et semble servir de couverture à la mauvaise gestion de la chose publique. Les services publics de base lorsqu'ils existent, ils ne sont offerts que dans des villes et des zones sélectives du pays. Ce qui augmente le gouffre entre la population et l'État haïtien et qui ne laisse que les chefs de gangs comme figure d'autorité dans certains bidonvilles du pays où même les forces de l'ordre n'y ont accès. C'est donc l'augmentation des zones dits de non -droit, des zones où la population subit tous les maux du monde et vit que selon les caprices des chefs de gangs.

Cette situation a causé la violation de nombreux droits garantis à la fois par la Constitution haïtienne de 1987 amendée, mais également par l'ensemble des conventions et traités signés et ratifiés par Haïti, notamment le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques. De ce fait, pour regarder ces violations de plus près, nous allons parler du fonctionnement du système judiciaire, du droit à la sécurité, des accidents routiers, du droit à la vie et des manifestations.

4.1. Fonctionnement du système judiciaire

Bon nombre d'évènements ont perturbé l'effectivité de l'appareil judiciaire haïtien. Durant le mois de février, plusieurs actes de l'exécutif qui ont eu des retombés sur le système judiciaire ont contribué à fragiliser davantage les institutions judiciaires, notamment le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et la Cour de Cassation. C'est le cas notamment de l'arrestation de plus d'une vingtaine de personnes le 6 février 2021, parmi lesquelles, l'inspectrice générale de la PNH, Marie Louise Gauthier et le juge de la Cour de Cassation, Me. Yvikel Dabrézil. Ces personnes ont été accusées de complot contre la sûreté de l'État.

Cela a occasionné la décision arbitraire de l'exécutif d'envoyer à la retraite les juges Yvickel Dieujuste Dabrésil, Wendelle Coq Thelot et Joseph Mécène Jean-Louis et de nommer trois (3) nouveaux juges : Octélus Dorvilien, Louiselmé Joseph et Pierre Harry Alexis.

Comme réponse à ces ingérences, l'Association Nationale des Magistrats Haïtiens (ANAMAH), l'Association Professionnelle des Magistrats (APM), l'Association des Juges de Paix Haïtiens (AJUPHA) et le Réseau National des Magistrats Haïtiens (RENAMAH) avaient décidé le 15 février dernier de rentrer en grève. Cette grève avait entre autres pour objectifs d'exiger le retrait des deux (2) arrêtés pris en marge de la Constitution et de la loi : l'arrêté du 08 février 2021 et celui du 11 février 2021 ; la réintégration du greffier Christophe Espérance révoqué illégalement par le Ministre de la justice, Me Rockefeller Vincent, pour avoir siégé à l'audience d'Habeas Corpus initiée en faveur du Juge Dabrésil, accusé de tentative du Coup d'État du 7 février 2021. Cette grève n'a pris fin que le 19 Avril 2021 par l'intermédiaire du CSPJ.

Cette décision a été prise suite à la tenue le 14 Avril, d'une assemblée des juges de la Cour de cassation durant laquelle des discussions avaient eu lieu avec des autorités du pouvoir judiciaire et des responsables d'associations. Cette décision a été suivie aussi par la réintégration du Greffier Christophe Lespérance, par le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Me Rockefeller Vincent, dans ses fonctions ce même 19 avril 2021. Par ailleurs, si les assises criminelles ont pu se tenir ces derniers mois dans certaines juridictions, à Port-au-Prince c'était totalement différent. La Justice haïtienne a cessé d'exister dans cette juridiction. L'insécurité régnant dans la zone abritant l'espace qu'occupe le Tribunal de Première Instance en est la cause.

De plus, l'ordonnance du Juge Ramoncite Accimé en charge de l'instruction du dossier PetroCaribe a également surpris plus d'un. Puisque par cette décision, il a renvoyé hors des liens de l'inculpation pour faute d'indices graves et suffisants et dégelé les fonds de plusieurs institutions privées entachées dans la dilapidation des fonds Petro Caribe. Il a basé son ordonnance sur le fait qu'il n'y ait pas d'arrêts de débet à l'encontre des personnes inculpées et qu'il n'y ait aucune décision du parlement dans le dossier. Donc, en attendant que le parlement haïtien et la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif dispose à cet effet, l'instruction est au point mort. À rappeler qu'il a pris deux (2) longues années avant d'en arriver à cette conclusion.

De plus, le CSPJ et la Cour de Cassation se sont perdus en chemin. Le renouvellement de 7 des 9 membres du CSPJ selon l'article 8 de la loi du 13 novembre 2007 créant cette institution, devrait se faire avant la date butoir du 2 juillet 2021 en vue d'éviter une vacance quasi-totale au sein de cet organe de contrôle du pouvoir judiciaire. Quoique, depuis tantôt deux (2) ans, le CSPJ ne compte que six (6) membres sur neuf (9). Si pour certains membres, les élections ont été réalisées sans problèmes, le cas d'Édmée Rémy, comme représentant élu de la société civile et des droits humains au sein du CSPJ avait suscité pas mal de réactions de la part de certaines organisations de Droits Humains.

Un mois après ces joutes, le Conseil supérieur du Pouvoir Judiciaire a dit être dans « l'impossibilité de donner une suite favorable à la désignation du représentant du secteur des droits humains sur la base de graves irrégularités et défaillances constatées dans le processus électoral du 31 mars 2021 ». Si cet incident avait causé un retard dans la prestation de serment des nouveaux membres, un autre problème de taille avait aussi créé la confusion autour de l'avenir de l'institution. En effet, la liste des élus n'avait jamais été acheminée au feu Président de la république, Monsieur Jovenel MOÏSE, pour les suites de droit. Le décès de Me René Sylvestre, président de la Cour de Cassation de la république et du troisième Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le 23 juin 2021 allait finir par créer un vide énorme à la fois au CSPJ et à la cour de Cassation. Ce 3 juillet marque donc le dysfonctionnement du CSPJ et permettra donc à l'exécutif monocéphale depuis le 7 juillet 2021 d'être encore plus seul au gouvernail du pays.

Quant à la Cour de Cassation, elle est actuellement amputée de quatre (4) de ses membres. Cela est dû à l'éviction de Joseph Jean Mécène, de Wendelle Coq Thélot et Yvickel Dabrézil à la Cour par l'arrêté de Jovenel MOÏSE du 8 février 2021 et du décès de Me René Sylvestre. Même si l'arrêté du 11 février avait nommé Octélus Dorvilien, Louiselmé Joseph et Pierre Harry Alexis pour remplacer les trois (3) autres juges. Ces derniers n'ont jamais prêté serment comme nouveaux juges.

Le système judiciaire haïtien a donc eu un fonctionnement assez mitigé durant ces derniers mois. Même si la grève des magistrats et autres personnels du système judiciaire a pu finir par s'estomper, cela n'a pas pu permettre un très bon fonctionnement des Cours et tribunaux du pays. Même au plus haut niveau de l'instance judiciaire chargé de réguler son fonctionnement,

des problèmes l'empêchent de travailler correctement, ç'a été la cacophonie totale. Et comme toujours, les grands perdants sont toujours les mêmes, ce sont les justiciables, les détenus (es) en attente de jugement dans nos centres carcéraux miteux, qui d'ailleurs ne répondent pas aux normes en matière de conditions de détention, surtout dans ce contexte de pandémie.

4.2. ***Droit à la sécurité***

Ici, on ne se réfère pas à la sécurité sociale, mais la sécurité civile qui résulterait de la délinquance violente. À côté de sa signification juridique complexe, le mot sécurité est défini ainsi : « *confiance, tranquillité d'esprit qui résulte de l'opinion, bien ou mal fondée, qu'on n'a pas à craindre de danger* »[4]. Ainsi, l'on questionne l'existence de la sécurité en Haïti où la peur est le sentiment que connait la population haïtienne ces derniers temps. L'absence d'un climat sécuritaire du pays tourmente l'existence même des citoyens et citoyennes jusqu'à l'assassinat du Président de la République. L'insécurité en Haïti englobe des meurtres, des assassinats, des blessures, des viols, des enlèvements, des vols à mains armées et braquage, etc. De janvier à juillet, les pertes en vie humaine ont été catastrophiques, les enlèvements ont eu lieu sur tout le territoire, les viols ont été perpétrés sans craintes, et les vols à main armée ont augmenté. Alors que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne conformément au droit international des droits de l'Homme[5].

L'institution appelée à établir la sécurité sur le territoire national, la (PNH) subit elle-même la répression des gangs armés. Les policiers sont tués partout, ils ne sont même pas protégés sur leur lieu de travail. Plusieurs sous-commissariats ont été attaqué par des individus armés illégalement, comme celui de Grand Ravine le 15 février 2021, les postes de police à Duvivier, Sierra 2, Station Gonaïves et Drouillard le 5 juin 2021, le sous-commissariat de Portail Saint-Joseph, le sous-commissariat de la Saline le 6 juin 2021. Du coup, livré à elle-même, la population haïtienne n'espère plus la sécurité. Nous sommes face à une population qui brave tous les jours le danger et qui se contente de survivre quotidiennement.

Parallèlement, plusieurs affrontements entre gangs armés ont eu lieu, mettant en danger la vie de de citoyens et de citoyennes paisibles. Ils se font tuer dans des autobus, sur des motos ou en circulant à pied à l'entrée sud de la Capitale. En dehors d'une catastrophe naturelle ou d'une

[4] Dictionnaire de l'Académie. 8ème édition
[5] Article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

guerre, environ vingt mille (20 000) personnes ont dû laisser leur maison pour se retrouver dans des camps suites aux représailles des gangs armés[6].

Dans plusieurs quartiers du pays, le son des fusils automatiques est devenu la norme. Aucune intervention policière, aucune enquête, le résultat reste la peur de la population. Désarmer les individus ayant en leur possession des armes illégales est devenu un défi pour les autorités étatiques. Au contraire, leurs arsenaux ont augmenté de munitions et d'armes à feu. Pendant les sept mois (janvier-juillet), les forces de l'ordre ont saisi plusieurs fois des armes et des munitions comme à la douane du Cap-Haïtien le 25 février 2021, le 16 mars 2021 et le 13 avril 2021 ; à Port-au- Prince et Cap-Haïtien, les 14 et 15 mai 2021[7]. Face à ces minutions et armes à feu qui rentrent constamment dans le pays, la vie des citoyens et citoyennes ne saurait être protégée.

4.2.1. Accidents routiers

De janvier à juillet 2021, Haïti a connu des centaines de morts par des accidents de la route. Le transport en commun en Haïti est catastrophique. Les chauffeurs ne respectent pas les normes de la route, les routes ne répondent pas, des détaillants investissent les rues. A cela s'ajoute la défaillance des feux de signalisation routière, la détérioration avancée des véhicules en circulation, et le funeste état de la route. Cet état de fait crée au sein de la population haïtienne, un sentiment d'insécurité routière. Les routes représentent des dangers pour la population haïtienne. L'Etat haïtien doit prendre en charge ce problème car face à ce phénomène, il n'est pas seulement le problème des plus vulnérables, toutes les couches de la société peuvent en être victime. De janvier à juillet 2022 stop accident a recensé au total 819 cas d'accidents, 2218 blessés, 314 morts et 2502 victimes.

4.2.2. Droit à la vie

Dans toute société, la vie doit être l'élément central.Tout tourne autour d'elle et chaque vie humaine est égale à une autre. Voilà ce qui doit être retenu. Dans l'aspect des droits fondamentaux, aucun droit ne prévaut sur un autre, toutefois chacun d'entre eux protège la vie. Nous rappelons que les droits fondamentaux sont intrinsèquement liés et qu'ils ne peuvent pas, par conséquent, être considérés indépendamment les uns des autres. La jouissance d'un droit

[6] Chiffre avancé le gouvernement haïtien, dans le cadre d'une réunion tenue avec plusieurs organisations de droits humains dont Défenseurs Plus, en juillet 2021. Et par OCHA
[7] Monitoring hebdomadaire de Défenseurs Plus

donné dépend de la jouissance de nombreux autres droits. C'est le cas pour le droit à la vie qui ne peut être total à un individu quand plusieurs de ses droits sont bafoués. Nous rappelons que le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques stipule en son article 6 : « ***Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie*** ». Ceci ramène à la responsabilité de chaque État de définir des lois qui protègent la vie et de trouver des stratégies pouvant garantir le droit à la vie.

Cependant en Haïti, nous continuons de faire face à la banalisation de la vie. Le droit à la vie n'est pas garanti et des individus mal intentionnés profitent de l'absence de contrainte à respecter la vie pour agir en toute quiétude. La passivité et l'impunité sont entre autres ce qui nourrissent la perte de vie humaine, la complicité et la tolérance l'encourage, l'incompétence et la corruption détruisent l'espoir du respect du droit à la vie.

Durant ces sept mois (janvier-Juillet) de l'année 2021, le tableau horrifique en perte de vie a été remarquable. En faisant joindre les informations obtenues auprès des sources officielles (autorités policières) et celles recueillies via les monitorings de Défenseurs Plus, nous avons enregistrés plus de **1000 cas d'assassinats incluant des humides commis par arme à feu, arme blanche, ou autres formes d'assassinats par incendie, lynchage et lapidation[8]. Ainsi comptabilisons-nous 143 cas d'homicides par mois et plus de 4 cas par jour durant la période allant de janvier à juillet 2021.**

4.2.3. **Vols à main armée**

Les individus ayant en leur possession des armes à feu ne chôment pas en Haïti. Ils opèrent en toute quiétude dans tous les coins de rue du pays. Autrefois on indiquait certaines zones dites rouge qui n'inspirent pas confiance. Aujourd'hui presque toutes les 146 communes sont touchées, les unes plus angoissantes que les autres. Vu que la Police Nationale d'Haïti (PNH) a du mal à accomplir sa mission, les individus mal intentionnés embrassent l'absence d'autorité pour terroriser le reste de la population paisible.

En effet, plus rien ne les arrête. Pendant ces sept (7) mois (janvier-juillet), des gens se sont fait attaquer quotidiennement par des individus armés après une transaction bancaire, dont certains y laissent leur vie ; certains se voient attaquer chez eux ou dans leur business ; des camionnettes et

[8] Voir l'annexe 2, où nous avons mentionnés quelques cas (environs 160) tout en faisant une description du crime.

des bus ont été détournés par des individus armés où les passagers sont fouillés et des véhicules ont été volés par des individus armés dont certains propriétaires se font tuer au moment de l'acte.

La majorité des auteurs de ces infractions n'est pas appréhendée par la Police Nationale d'Haïti (PNH). Les autorités policières et judiciaires tardent à divorcer avec l'insécurité et l'impunité. L'ordre et la sécurité semblent malheureusement ne pas faire partie des plans réels des autorités actuelles.

4.2.4. Kidnappings et Séquestrations contre rançons

Le kidnapping fait partie de l'un des phénomènes dangereux que les haïtiens subissent chaque jour depuis le début de l'année 2021. Personne n'est épargnée, toutes les classes sociales en sont victimes. En dépit des marches et des mouvements de protestations bloquant certaines artères pour forcer les autorités étatiques à stopper le phénomène du kidnapping, les résultats se font toujours attendre. Les autorités policières n'ont, souvent, fait état d'opération des forces légales ayant mené à la libération des personnes kidnappées. Celles-ci sont aussi des victimes du phénomène de kidnapping et les informations rapportent qu'elles paient souvent pour obtenir leur liberté.

Nous rappelons que le décret-loi[9] du 4 mai 2005 a déjà prévu des sanctions pour ces détenteurs. Il avance : « ***Seront punis de travaux forcés à perpétuité, ceux qui auront enlevé, détenu ou séquestré ou tenté d'enlever, de détenir ou de séquestrer des personnes quelconques dans le but d'obtenir une rançon. Quiconque aura facilité l'enlèvement, prêté un lieu pour exécuter la détention ou la séquestration, ou aura été complice de tels actes subira la même peine*** ». Le texte a déjà résolu le problème, il reste aux autorités compétentes de le mettre en pratique Au début du mois de mars, après des dizaines de cas de kidnapping, le gouvernement avait pris de nouvelles mesures pour tenter d'enrayer ce fléau, « *Interdiction temporaire des vitres teintées pour tous les véhicules en circulation sur le territoire de la République, y compris pour ceux de la Police Nationale d'Haïti (PNH); à l'exception des véhicules portant la nouvelle plaque d'immatriculation « Officiel, Corps Diplomatique et Corps Consulaire* ». C'est du moins ce

[9] Cette loi a été tirée du Code Pénal dans le chapitre premier « Crimes et délits contre les personnes » du Titre II « Crimes et délits contre les particuliers » de la Loi No 4 « Sur les crimes, les délits et leur punition » est complété de la manière suivante par une section 5bis intitulé « ENLEVEMENT DE PERSONNES » Article 293bis. Ce décret a été promulgué le 4 mai 2005, An 202ème de l'indépendance par le président Me. Boniface Alexandre

qu'on peut lire au deuxième alinéa d'un communiqué de presse du Premier Ministre Joseph Jouthe en date du 3 mars 2021. Au lieu d'améliorer la situation, cette mesure ne fait qu'augmenter les débats dans les medias.

Le nombre de cas de kidnappings a atteint un record de haut niveau. Selon les données officielles, 50 cas de kidnapping ont été enregistrés en janvier, 65 en février et 27 en mars qui a fait un total de 142 cas pour le premier trimestre. Pour le mois d'avril 91 cas ont été enregistrés, soit une augmentation de 300% par rapport au mois de mars. La majorité des cas ont été recensés dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Pendant les 15 premiers jours de la gouvernance du PM Claude Joseph, 49 cas de kidnapping ont été enregistré, soit 54 %[10].

Le kidnapping a fait basculer certaines dans la pauvreté, les montants demandés sont très exorbitants, soit cent milles jusqu'à plusieurs millions dollars américains comme rançon[11]. Défenseurs Plus a enregistré plusieurs cas. La liste n'est pas exhaustive, mais nous avons pu répertorier les cas à partir des témoignages des proches des victimes ou à partir des informations relayées dans les medias venant des entités étatiques et de la société civile. Pendant le début du mois de mai, le nombre de cas a diminué considérablement après la déclaration des gangs sur la cessation du kidnapping pendant un mois. Vers la fin du mois, 75 % de rapts sont collectifs, c'est une nouvelle forme de kidnappings utilisée plus particulièrement par les gangs armés. Pour les mois de juin et juillet, les activités des gangs de Grande ravine, Village de Dieu, Ti bwa, Delmas 2, Cité soleil et autres quartiers populaires orientent beaucoup plus les discours des citoyens et les medias qui minimisent la vulgarisation du kidnapping.

4.4. Liberté de manifester pacifiquement

Durant ces sept (7) mois, on a recensé pas mal de manifestations populaires à travers le pays. Le contexte sanitaire l'oblige, les rassemblements publics ont été fortement découragés. Ce qui n'a pas empêché le gouvernement d'organiser le carnaval national à Port-de-paix.

[10]Monitoring hebdomadaire de Défenseurs Plus de janvier à juillet 2021. Ajoutons que nous avons présenté en annexes quelques cas de personnes enlevées tout en indiquant les circonstances dans lesquelles elles ont été enlevées.

[11]Selon les témoignages des proches de certaines victimes

Il faut dire qu'un ras-le-bol total de la population haïtienne face à l'insécurité, aux kidnappings quotidiens, au mépris des autorités pour la constitution amendée de 1987, à la volonté sans borne de l'exécutif de promouvoir et de réaliser le referendum constitutionnel ont été en grande partie les raisons pour lesquelles ces manifestations ont eu lieu. Des institutions ont même fermé leurs portes pendant plusieurs jours comme signe de protestation. Des routes ont été aussi bloquées par des riverains dans plusieurs endroits du pays pour exiger la libération de personnes kidnappées.

Cependant, à plusieurs reprises des dispositifs sécuritaires dignes d'une situation de guerre ont été mises en place en vue d'empêcher ou d'en finir avec les rassemblements parfois paisibles des citoyens-nes sur la voie publique à l'image des dispositifs impressionnants mis en place à la veille du 7 février.

Ces dispositions ont à plusieurs reprises causé du tort physiquement à des gens qui participaient à ces rassemblements. En effet, l'usage abusif des bombonnes de gaz lacrymogène par les forces de l'ordre ont causé du tort à des manifestants et à des journalistes dans l'exercice de leur fonction. Cependant, on a aussi vu des marches d'individus lourdement armés à plusieurs reprises durant ces sept (7) mois, et ceci sous l'œil complice ou impuissant des forces de l'ordre.

V. DROITS ÉCONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS

Le droit à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, le droit à un travail décent…font partie du large éventail des droits sociaux économiques et culturels, qui garantissent un cadre de vie décente aux citoyens et citoyennes. Haïti fait partie des 160 pays ayant signé et ratifié le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels. En effet, l'État se doit de garantir la jouissance de ces droits à chaque citoyen-ne du pays.

De plus, la Constitution en vigueur fait injonction aux autorités haïtiennes de garantir l'ensemble des droits sociaux, économiques et culturels. L'organe de défense et de promotion des droits de la personne humaine, **Défenseurs Plus**, se donne pour tâche de dresser le tableau des différents droits sociaux économiques de la personne humaine en Haïti pour les sept (7) premiers mois de l'année 2021.

5.1. Le droit à l'éducation

Si pour le révolutionnaire africain Nelson Mandela, « ***l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde »***[12] , en Haïti depuis des lustres, ce droit est bafoué et violé par les autorités. Le droit à l'éducation inséré dans la deuxième génération des droits humains constitue une source d'inégalité dans ce pays, par conséquent, l'on a un système éducatif à double vitesse où la qualité d'éducation reçue par votre enfant dépend de votre bourse.

En effet l'année 2021 n'est pas différente des deux (2) années précédentes. L'année scolaire a débuté sur fond de crise, affectant le bon fonctionnement des institutions scolaires. Dans les quartiers de non droits tels que, La Saline, Martissant, Pont-rouge, Cité soleil, Bas Delmas, les conditions d'apprentissage ont été néfastes. **Plus de 70% des institutions des centres urbains ont dû fermer leurs portes, car l'insécurité, les affrontements des gangs armés, les massacres crapuleux ont paralysé le déroulement des jours de classe**. Qui pis est, l'État haïtien ayant la lourde tâche de garantir le pain de l'instruction aux citoyens-nes d'Haïti, reste sans rien faire de significatif.

Mentionnons qu'il y a eu des mouvements de protestations des enseignants pour réclamer de meilleures conditions de travail, ainsi qu'un salaire décent. Les élèves ont été aussi la cible des

[12] Sévry JEAN, *Nelson Mandela un chemin vers la liberté*, Traduit de l'anglais par Jean Guiloineau, Paris, Faillard, 1995, 659 p., 160 F

kidnappeurs. Les écoles se trouvant dans des zones plus sécuritaires ont été obligées de fermer leurs portes plusieurs jours, suite aux perturbations socio-politiques. Les employés du MENFP ont eux aussi exprimé leur ras-le-bol envers les dirigeants qui n'améliorent pas leurs conditions de travail ainsi que leurs salaires.

Par ailleurs, vers la fin de l'année scolaire la situation s'est aggravée dans la zone sud de la capitale où les groupes armés s'affrontaient, faisant des dizaines de blessés et des milliers de déplacés. Le MENFP a décidé de déplacer au moins 30 centres d'examens officiels qui sont dans les zones de conflits armés afin de garantir la sécurité des candidats. Malgré l'insécurité généralisée les examens d'États de cette année ont accusé un effectif de : 124, 677 candidats et candidates dont 15,885 candidats pour le secondaire traditionnel (Philo) et 108,792 candidats et candidates pour le secondaire rénové (S4). De cet effectif, on dénombre 12,071 recalés et de 189,568 candidats et candidates pour la neuvième année.

Le Collectif **Défenseurs Plus** tient à rappeler qu'aujourd'hui encore le système éducatif haïtien ne peut pas scolariser la population. Selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), le nombre d'analphabètes âgés de 15 à 24 ans s'élève à 365,945 contre 2, 740,639 chez les 65 ans et plus (2016). Ce qui engendre le plus haut taux d'analphabétisme du continent américain[13]. De ce fait, le Collectif **Défenseurs Plus** interpelle les autorités à se ressaisir, à établir des stratégies pouvant revitaliser et augmenter les institutions scolaires publiques. De plus, à contrôler les institutions privées qui dépassent les 85 % de l'offre scolaire dans le pays.

5.2. Droit à l'alimentation

Lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996, le droit à une nourriture suffisante, d'être à l'abri de la faim a été doté d'un cadre juridique et légal. En effet, le droit à une alimentation sure doit être garantie à chaque homme, chaque femme et chaque enfant. Malheureusement en Haïti l'insécurité alimentaire prévale. Selon le rapport de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en 2020, l'on dénombre 4 millions de personnes, soit 40 % de la population, en état d'insécurité alimentaire de phase 3 (Crise) et phase 4 (Urgence) du Cadre intégré de

[13] Bureau du Secrétaire d'État à l'Alphabétisation (BSEA), OCTOBRE 2020

classification de la sécurité alimentaire (IPC)[14]. La situation s'est amplifiée durant les sept (7) premiers mois de l'année 2021. Selon les données fournies par la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), pour la période allant de mars à juin 2021, environ 12% de la population analysée (1, 156,915 personnes) sont classés en phase 4 de l'IPC (Urgence) et 34% (3, 198,820 personnes) en phase 3 de l'IPC (Crise), soit 46% de la population[15]. D'après les prévisions plus de 4.4 millions de citoyens et citoyennes sont dans le besoin d'assistance alimentaire et en besoin d'une action urgente.

La détérioration de la situation alimentaire en Haïti s'explique par : la hausse des prix des produits alimentaires découlant de la dévaluation de la gourde par rapport au dollar américain ; la mauvaise performance des différentes récoltes ; l'intrusion de la pandémie de la Covid-19 et la crise politique profonde que traverse Haïti. Ce sont des facteurs qui ont impacté le coût du panier alimentaire des ménages haïtiens.

Les crises politiques des sept (7) mois ont occasionné divers problèmes, notamment le blocage des routes qui empêche les « *madan sara* » d'acheminer leurs produits. De plus, les revendeurs de fruits et légumes, qui sont majoritairement des femmes, auraient particulièrement souffert de la crise en raison des pertes importantes occasionnées par le pourrissement des produits. Selon un nouveau rapport (juillet 2021) publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), la situation de famine s'aggrave dans le monde. Les efforts déployés face à la recrudescence de l'insécurité alimentaire aiguë dans le monde sont entravés dans plusieurs pays par des conflits et des blocages qui empêchent l'arrivée de l'aide vitale dont ont besoin les familles au bord de la famine[16].

[14] Rapport de la FAO, novembre 2020.
[15] CNSA, « Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire », Bulletin, Mai 2021
[16] Le rapport a été cité par *l´ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, dans une note de presse paru sur le titre : «Alors que l'insécurité alimentaire aiguë atteint de nouveaux sommets, les secours aux affamés sont bloqués par les balles, les formalités administratives et le manque de financement – la FAO et le PAM tirent la sonnette d'alarme», publiée en* Juillet 2021*,* [en ligne], URL : http://www.fao.org/news/story/fr/item/1418410

Cette situation est très préoccupante car, selon le rapport, les conflits, les répercussions économiques de la Covid-19 et la crise climatique entraîneront probablement une augmentation des niveaux d'insécurité alimentaire aiguë dans les 23 foyers : l'Afghanistan, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, l'Angola, la Colombie, l'Éthiopie, Haïti, le Kenya, le Liban, Madagascar, le Mozambique, le Myanmar, le Nigéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République populaire démocratique de Corée, le Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger), la Sierra Leone et le Libéria, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, la Syrie, le Tchad et le Yémen.[17]

5.3. Le droit à la santé

La Constitution haïtienne, celle 1987, ainsi que tous les autres instruments juridiques qui régulent le fonctionnement de la république, consacrent le droit à la santé comme étant un droit fondamental attaché à la personne humaine. De ce fait, une politique sanitaire inclusive s'avère nécessaire, pour la garantie de ce droit à tous les citoyens-nes. Malheureusement, ça reste un idéal, si l'on considère le système sanitaire haïtien, ses manquements, son état de délabrement, le coût exorbitant de certains services, l'absence d'infrastructures. En effet, les sept (7) premiers mois de l'année 2021, le droit à la santé reste une chimère pour la grande partie de la population haïtienne qui peine à avoir accès aux soins de santé adéquats.

Depuis 2020, l'on avait recensé les premiers cas, malgré le manque de préparation de l'État haïtien. Tous les autres pays frappés par cette pandémie ont pris des mesures sanitaires et disciplinaires pour protéger les siens. Mais, en Haïti, tel n'est pas le cas, car la santé est garantie aux plus offrants. Les citoyens les plus fortunés ont dû laisser le pays pour recevoir les soins de qualité. La grande majorité de la population subisse la violation systématique de leur droit à des soins santé de qualité et gratuite.

Les conflits armés ont d'une manière générale impacté le système sanitaire, la fermeture de plusieurs centres hospitaliers. À Martissant, le MSF a dû fermer ses portes en raison des attaques ciblées sur l'enceinte de l'institution, tandis que, les divers centres hospitaliers publics ne sont pas à la hauteur des demandes. Plusieurs patients sont passés de vie à trépas en raison de manque

d’oxygène. Les institutions sanitaires ont du mal à s’approvisionner en raison de conflits armés, qui paralysent les tronçons de routes. Selon le dernier bulletin en date du 23 juillet 2021, communiqué par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). L’on a déjà enregistré un total **de 99,503 tests réalisés, 20,077 cas confirmés, 545 décès, 13,951 cas récupérés et 3354 cas d’hospitalisés.**

La Covid-19 a mis à nue le système sanitaire haïtien, gravement affecté par la crise politique et économique en cours et qui est désormais au bord du gouffre. Le système de santé publique haïtien est fragile et manque de ressources pour répondre aux besoins de la population. Les représentants de Médecins Sans Frontières (MSF) en Haïti soulignent que les structures de soins, y compris celles que gère l’ONG, peinent à fournir des services de base en raison de pénuries de médicaments, d'oxygène, de sang, de carburant et de personnel, alors que les besoins médicaux sont importants. L’État haïtien doit tout mettre en œuvre pour garantir des soins de santé adéquats à la population.

5.4. Accès aux services publics

Si l’incompétence de l’État à garantir la sécurité sur le territoire ne fait aucun doute, une autre forme de problème a aussi hanté les haïtiens durant les sept (7) mois qui précèdent. En effet, vivant toujours sur la menace de la Covid-19 qui s’est introduite dans le pays depuis mars 2020, l’accès aux services publics n’a fait que se détériorer à un moment où il aurait dû être renforcé.

Eau potable/ voirie/ collecte de résidus solides/ électricité/ administration publique/ santé/ ont tous été relégués au dernier plan au profit d’autres priorités dont la clarté semble échapper à tout le monde sauf au gouvernement. Si le gouvernement, en la personne de l’un de ses énièmes représentants, Mr Claude Joseph, s’est vanté des chiffres plutôt satisfaisants en termes de gestion de la Covid-19, la remontée soudaine des cas positifs et des décès semble lui contredire et montre à clair que d’autres variables ont pu empêcher jusqu’à présent une catastrophe sanitaire dans le pays. Et si les hôpitaux manquaient cruellement de moyens matériels et humains pour fonctionner avant la crise sanitaire actuelle, avoir accès à des services publics devient un luxe que beaucoup d’haïtiens ne peuvent s’offrir.

VI. **DROITS HUMAINS SPÉCIFIQUES**

Les droits humains spécifiques ont une grande importance dans la promotion des droits de la personne humaine. Ces droits permettent une meilleure intégration de certaines catégories vulnérables dans la société. Si en pratique ces droits se sont avérés nécessaires pour permettre une meilleure intégration de ces catégories de personne dans la société, c'est que leur existence et leur application n'est pas sans fondement. Toute la question est donc de déterminer comment les situer relativement aux droits de l'Homme sans pour autant relativiser l'importance de ces derniers, ni discriminer ceux qui en bénéficient. Ces droits humains spécifiques sont les suivants : droits des enfants, droits de la Femme, droits des personnes âgées, droits des handicapés, droits des migrants. Parmi eux, on va aborder les droits des enfants, les droits des personnes handicapés, les droits des femmes et enfin les droits des migrants.

Depuis le début de l'année, ces gens sont des victimes d'une façon ou d'une autre de la situation coriace du pays : soit de l'insécurité, du kidnapping, de l'inflation, de la Covid-19 et le déplacement excessif fuyant les affrontements entre gangs. Ce qui explique comment ces personnes ne jouissent pas de leurs droits comme indiquent les conventions internationales des droits de l'homme ainsi que la Constitution haïtienne de 1987.

6.1. Droits des Enfants

Les droits des enfants ont pour vocation de protéger l'Enfant en tant qu'être humain et en catégorie vulnérable. C'est ainsi que la reconnaissance de l'intérêt supérieur de l'Enfant et de ses droits se concrétise le 20 novembre 1989 avec l'adoption de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE). Malheureusement, la crise sociopolitique actuelle a fortement affecté la vie des enfants en Haïti. Très tôt dans le mois de janvier, les manifestations et le kidnapping ont touché beaucoup d'enfants parce qu'ils sont kidnappés par des bandits, certains ont même retrouvé la mort. Beaucoup d'entre eux n'ont pas pu boucler le nombre de jours de classe inscrit dans le calendrier scolaire 2020-2021 du MENFP.

Les autorités étatiques n'ont rien fait pour stopper ce phénomène qui ravage notre société même pour le bien-être des enfants. D'après une note de l'UNICEF, en juin 2021 « *Des hommes, des femmes et enfants se sont déplacés à Carrefour, fuyant les affrontements entre gangs rivaux qui sévissent à Martissant et Fontamara, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince depuis le 1er juin 2021. Des milliers de déplacés auraient trouvé refuge dans des familles d'accueil, ou même regagné d'autres villes dans d'autres départements. 302 ménages (1089 personnes) sont logés au Gymnasium du Centre Sportif de Carrefour. Parmi eux, 446 enfants et 582 femmes et filles qui vivent dans des conditions précaires. 101 ménages ont vu leur maison incendiée et 80 autres ont leur maison endommagée* [18]». À noter que ces enfants n'avaient pas encore bouclé l'année scolaire. Par ailleurs, les autorités étatiques n'ont rien fait pour accompagner les enfants durant cette crise et ne disent rien concernant tous les droits de ces enfants.

Ainsi ces différents problèmes nous envoie-t-ils à questionner pour savoir lequel des droits des enfants est respecté en Haïti. La condition sanitaire des enfants n'est pas différente. Rien n'est fait pour les protéger contre la Covid-19 et n'importe quelle autre maladie. Aucun enfant n'est exempt de cette situation, les enfants déportés ainsi que les enfants à besoins spéciaux ne sont pas accompagnés par l'État haïtien. Rien n'est fait et leurs droits ne font que basculer.

6.2. Droits des personnes handicapées

Toute personne handicapée a le droit d'être éduquée, de travailler et d'évoluer professionnellement. D'où l'objectif des lois antidiscriminatoires qui constituent un point de départ pour promouvoir l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail. En Haïti, la problématique des personnes handicapées est complexe. Les personnes ayant une déficience vivent souvent dans des conditions difficiles et ne sont pas réellement intégrées dans la société. Près de 800.000 personnes, soit 10% de la population haïtienne, vivent avec

[18] Unicef « Témoignages des déplacés de Martissant», juin 2021. [en ligne], URL : https://www.unicef.org/haiti/recits/t%C3%A9moignages-des-d%C3%A9plac%C3%A9s-de-martissant , consulté le 29 juillet 2021

un handicap[19]. La majorité d'entre elles ne bénéficie pas de la jouissance intégrale de leurs droits. Aussi constituent-elles l'un des groupes les plus vulnérables de la société.

L'un des maux dont souffrent le plus les personnes ayant un handicap en Haïti est la marginalisation. Elle est très visible dans le secteur de l'emploi. Peu de personnes atteintes d'un handicap bénéficient d'un salaire décent. Les personnes à mobilité réduite ne sont malheureusement pas épargnées par des actes de banditismes. Ils sont des manchots, des sourds-muets, des unijambistes, des non-voyants, des tétraplégiques à cohabiter à l'école communale de Pétion-Ville, dans deux (2) anciennes salles de classe reconverties en abris de fortune dans des conditions infrahumaines, suite à l'incendie du camp « La piste », le jeudi 17 juin 2021. Conduits dans les locaux de cette institution qui visiblement n'est pas aménagée à cette fin, les personnes à mobilité réduite sont contraintes d'y vivre car la situation d'insécurité qui s'installe au bas de Delmas met en péril la vie des milliers de familles vivant au camp La piste.

*6.3. **Droits de la Femme***

De janvier à juillet 2021, on a connu des jours sombres en matière de respect des droits des femmes en Haïti. Lorsque nous parlons des droits des femmes, nous nous référons par exemple, au droit de vivre dans une société sans discrimination, sans violence, l'égalité de chance à l'emploi, à un salaire équitable, à une justice équitable. Au regard de la crise socioéconomique et politique du pays, nous pouvons admettre que la situation des droits des femmes et filles devient de jour en jour catastrophique, car on assiste à une augmentation accrue des cas de violations de leurs droits, notamment par des cas d'agression sexuelle.

Défenseurs Plus met l'accent sur la violence faite aux femmes et aux filles qui est une source de violation flagrante des droits de la personne humaine et un fléau qui gangrène la société haïtienne. Ce fléau résulte des inégalités de genre, des discriminations basées sur le sexe.

[19] Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées dans un texte publié sur son site web intitulé : « Pour une meilleure intégration des personnes handicapées », 30 juin 2013. Il faut préciser que ces chiffres ne sont pas à jour, ils datent d'avant le séisme du 12 janvier 2010 (2009) et ils sont sérieusement mis en doute par l'institution. L'estimation est qualifiée spéculative par l'institution.

Défenseurs Plus tient à rappeler que depuis le début de l'année 2021, le pays ne cesse de compter des femmes et de filles victimes de violence. La population haïtienne s'est réveillée avec la nouvelle atroce de l'assassinat de Sherley Monfort par son copain Zenden Anderson Cherestal à Canapé-vert le 1 janvier 2021. Pour le mois de janvier seulement, **Défenseurs Plus** a monitoré cinq (5) cas d'assassinat à l'endroit des femmes[20]. Ces actes furent suivis par beaucoup d'autres de cas d'assassinat. Nous pouvons également mentionner l'assassinat de la militante féministe Antoinette Duclair dans la nuit du mardi 29 juin 2021. Cet acte lâche est une insulte à la lutte que mènent les femmes en Haïti pour le respect des droits des femmes.

Par ailleurs, **Défenseurs Plus** à travers son unité de service de prise en charge des femmes et des filles victimes de violence a accompagné psychologiquement et juridiquement **environ une vingtaine de femmes et filles victimes.** Jusqu'à présent aucune lumière n'est faite sur les cas d'assassinats perpétrés à l'encontre des femmes. L'impunité bat son plein, les autorités policières et judiciaires restent sourdes aux divers cris d'alarme lancés par les organisations de la société civile.

6.4. Droit des migrants

L'instabilité politique et socio-économique prévalant en Haïti est une cause importante qui amène les haïtiens et les haïtiennes à traverser les frontières et à travailler dans des conditions inacceptables. Des milliers de migrants irréguliers haïtiens risquent leur vie chaque année en entreprenant des voyages périlleux pour atteindre les pays voisins, y compris des traversées maritimes et terrestres dangereuses. Et cette année encore beaucoup ont péri en mer, dans des déserts éloignés ou dans des montagnes difficiles d'accès. Des milliers de migrantes et migrants haïtiens, en situation irrégulière au Chili, sont actuellement menacés d'être déportés, a fait savoir Sergot Saint-Jean, un membre de la communauté haïtienne au Chili, dans une interview accordée à l'agence en ligne AlterPresse[21]. Plusieurs migrants haïtiens dénoncent un système de

[20] Monitoring de Défenseurs Plus pour le mois de Janvier.

[21] Alterpresse, « Menace de déportation vers Haïti de plusieurs milliers de migrantes et migrants haïtiens en situation irrégulière au Chili», mai 2021,[en ligne],URL : https://www.alterpresse.org/spip.php?article27021], consulte le 3 aout 2021.

corruption, qui serait établi à l'ambassade d'Haïti au Chili, où les migrantes et migrants doivent donner de l'argent pour avoir des services, qui ne sont pas toujours fournis.

Malgré le racisme et les discriminations, près de 500 000 migrants haïtiens tentent de survivre en République dominicaine. Une situation difficile que connaissent aussi des milliers de dominicains d'origine haïtienne devenus apatrides. L'exploitation de la main-d'œuvre haïtienne est liée à une économie qui repose sur la course effrénée à la production au plus bas prix afin que les entreprises demeurent compétitives sur le marché international. De surcroit, le Président dominicain Luis Rodolfo Abinader Corona, a envisagé de construire un mur frontalier hatiano-dominicain afin de mettre un terme aux graves problèmes d'immigration illégale.

Pour les haïtiens et les haïtiennes qui vivent aux États-Unis, c'est un immense soulagement, quand l'administration Biden a finalement décidé de prolonger d'un an et demi (18 mois) le permis de séjour temporaire pour tous les Haïtiens sans papiers qui vivent sur le sol américain. Les États-Unis reconnaissent que la crise en Haïti est telle que les ressortissants haïtiens ne peuvent pas rentrer chez eux en toute sécurité. Parallèlement, la Cour suprême des États-Unis d'Amérique a annoncé, le lundi 7 juin 2021 que la loi fédérale sur l'immigration n'autorise pas aux migrants entrés illégalement sur le territoire américain d'obtenir la résidence permanente[22].

[22]Le nouvelliste, «Pas de carte verte pour les détenteurs de TPS entrés illégalement aux États-Unis», juin 2021, [en ligne], URL : https://lenouvelliste.com/article/229662/pas-de-carte-verte-pour-les-detenteurs-de-tps-entres-illegalement-aux-etats-unis, consulté le 30 juillet 2021.

VII. DROITS HUMAINS DE LA TROISIÈME GÉNÉRATION

Les droits de solidarité font partie des droits fondamentaux que l'État se doit de garantir. À côté des deux (2) générations de droits humains, l'on ajoute ces droits dits de troisième génération. Ils sont quatre (4) catégories de droits : le droit à la paix, le droit au développement, le droit à l'environnement, le droit au respect de tous les patrimoines communs de l'humanité. D'après le préambule du Pacte international relatif au pacte de solidarité, ces droits sont des valeurs universelles au même titre que les autres droits qui méritent d'être protégés et reconnus. Le fait qu'ils sont des nouveaux droits, ils nécessitent une certaine coopération internationale en vue de leur application et leur reconnaissance. Dans le présent rapport, **Défenseurs Plus** prend en compte le droit de l'environnement.

7.1- Droit de l'environnement

La protection de l'environnement sous-entend le fait de vivre dans un pays sain et propre. Malheureusement, une fois de plus, il est triste de constater l'incapacité de l'État haïtien pour assurer à sa population un tel droit. Cela fait plusieurs années qu'Haïti fait face à une importante dégradation environnementale, causée par l'occupation anarchique de certains espaces à risques, la prolifération des constructions en dehors de tout cadre légale ou institutionnel, la mauvaise gestion des déchets. La négligence et l'indifférence se montrent jusqu'en 2021 où aucune mesure drastique concernant la protection de l'environnement n'a été prise. Chaque année la pollution de l'environnement cause des milliers de victimes et l'année 2021 n'est pas une exception. Haïti a déjà perdu toutes ses forêts primaires, et les forêts restantes continuent de se réduire. Selon l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la surface forestière en Haïti est tombée à 12,6% du territoire national, et le couvert boisé dans son ensemble est estimée à 36,3%.[23]

[23] Groupe URD, «La détérioration de l'environnement en Haïti au regard de la gouvernance», Revue HEM, octobre 2021, [en ligne], URL : https://www.urd.org/fr/revue_humanitaires/la-deterioration-de-lenvironnement-en-haiti-au-regard-de-la-gouvernance/ , consulté le 20 juillet 202.

VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Haïti n'a jamais su créer un cadre sociopolitique qui favorise le respect de la dignité de l'être haïtien en permettant à tous ceux et à toutes celles qui vivent sur le territoire national de jouir pleinement de leurs droits. L'essence même de la politique n'est autre que l'organisation de la vie communautaire de telle sorte que le bien-être collectif et individuel soit au centre des décisions politiques. Malheureusement, à suivre la trame de l'histoire de la formation sociale haïtienne, l'on comprend que la réalité du pays ne cesse de s'écarter de cette quête de bien-être. Chaque jour, le fossé se creuse entre les conditions de vie réelles de la population haïtienne et les prescrits juridiques nationaux et internationaux qui traitent de la question des droits humains. Sans aucune surprise, l'année 2021 s'est avérée pénible pour les haïtiens-nes, si l'on tient compte de l'accélération des violations. Que ce soient les droits civils et politiques, les droits sociaux économiques et culturels, ils ont été tous bafoués.

La crise politique et institutionnelle s'est aiguisée davantage impactant le quotidien des haïtiens-nes sur tous les aspects. Les trois (3) pouvoirs de l'État pour la bonne marche de la démocratie sont en crise, de ce fait le pays patauge dans le chaos, et s'écarte davantage du chemin périlleux menant vers l'État de droit et la démocratie. L'incertitude fraie son chemin pour assombrir l'avenir de la jeune démocratie haïtienne.

Le présent rapport est certes une observation qui se veut, dans une certaine mesure, objectif, mais non exhaustif comme nous l'avons précisé dans l'introduction. Donc, nous nous faisons le devoir de faire quelques recommandations aux autorités en place en vue d'améliorer les conditions de vie de la population **:**

➢ DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Pour la jouissance et la protection des droits civils et politiques dans le pays, le Collectif Défenseurs Plus formule les recommandations suivantes aux autorités concernées :

1. Permettre aux juges et personnels judiciaires de la juridiction de Port-au-Prince et autres de travailler en toute sérénité et dans une situation de sécurité ;
2. Travailler au retour à l'ordre constitutionnel et au fonctionnement des trois (3) pouvoirs de l'État central et des collectivités territoriales ;
3. Augmenter en effectif de la police routière sur tout le territoire national ;
4. Concevoir une politique de sécurité en vue de protéger la vie et les biens des citoyens et citoyennes et autres personnes vivant sur le territoire national.

➢ DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Dans la rubrique des droits économiques, sociaux et culturels, le Collectif **Défenseurs Plus** adresse les recommandations suivantes :

1- Créer une synergie entre le Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle et la Police nationale afin d'assurer la protection du personnel enseignant, les élèves, les étudiants, les étudiantes et les autres personnes concernées ;

2- Améliorer la qualité de l'enseignement publique en Haïti dans les écoles publiques ainsi que dans les écoles privées à travers le territoire national ;

3- Établir des stratégies pouvant revitaliser et augmenter les institutions scolaires publiques et contrôler les institutions privées ;

4- Concevoir une politique agricole pour relancer la production nationale et réduire l'importation des produits alimentaires ;

5- Remettre sur pied les programmes d'assistance sociale par le biais du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) et du Fonds d'Assistance Économiques et Sociales (FAES) pour les couches les plus vulnérables afin leurs droits fondamentaux soient réalisés ;

6- Procéder à une réforme du système sanitaire haïtien afin de rendre accessible les soins de santé à tous et toutes ;

7- Améliorer les conditions de travail du personnel de santé travaillant dans les hôpitaux publics du pays.

- **DROITS HUMAINS SPÉCIFIQUES**

De même pour les droits humains de la première et de la deuxième génération, **Défenseurs Plus** adresse des recommandations pour la réalisation et la protection des droits humains spécifiques des groupes vulnérables. Elles sont les suivantes :

1. Assurer l'action visant à protéger les enfants qui sont dans les camps d'hébergement temporaire et à leur fournir de la nourriture et des services de santé, d'éducation et de logement ;
2. Assurer la prise en charge des enfants dans les quartiers populaires afin de réduire la délinquance juvénile dans le pays ;
3. Prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre le travail domestique des enfants et la maltraitance dans le pays ;
4. Prendre des mesures pour éliminer l'insécurité et les gangs et protéger les enfants contre les violences de toutes sortes dans les quartiers populaires et les bidon villes ;
5. Favoriser la santé mentale et le bien-être des enfants ;
6. Lutter contre la stigmatisation et la discrimination des enfants des quartiers populaires et des zones rurales ;

7. Donner au Bureau de la Secrétairerie d'État pour l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) des ressources financières afin qu'il puisse toucher toutes les catégories des personnes handicapés sur tout le territoire ;
8. Réaliser des activités concrètes dans la Capitale et les autres villes de province dans l'intérêt de chacun quel que soit leur handicap ;
9. Prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre derrière les barreaux les agresseurs des femmes et des filles ;
10. Mettre en place une campagne de sensibilisation nationale contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
11. Garantir le respect des droits socio-économiques de la population haïtienne, en général et les femmes en particulier ;
12. Assurer la protection des droits de migrants haïtiens via les différentes ambassades et les différents consulats d'Haïti à travers le monde.

- **DROIT DE SOLIDARITE**

De même pour les autres catégories de droits de la personne humaine, nous estimons nécessaires d'adresser certaines recommandations pour la mise en œuvre des droits de solidarité en Haïti. Ces recommandations sont les suivantes :

13. Mettre sur pieds des campagnes de sensibilisation dans les dix (10) départements du pays sur l'importance de la protection de l'environnement ;

14. Appliquer la loi faisant mention de l'interdiction à la population de jeter les ordures dans la rue ;

15. Augmenter le personnel et des matériaux au sein du Centre National d'Équipements (CNE) afin d'aménager les tronçons de routes et le ramassage des ordures dans les différentes villes du pays ;

16. Adopter une politique environnementale et incorporer des mesures relatives aux changements climatiques, des stratégies et la planification nationale pour protéger les forêts.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage

JEAN, Sévry, *Nelson Mandela un chemin vers la liberté*, Traduit de l'anglais par Jean Guiloineau, Paris, Faillard, 1995, 659 p.160 F

Webographie (articles, revues et rapports)

ALTERPRESSE. «Menace de déportation vers Haïti de plusieurs milliers de migrantes et migrants haïtiens en situation irrégulière au Chili, mai 2021». [en ligne], URL : https://www.alterpresse.org/spip.php?article27021. Consulte le 28 juillet 2021.

CONSEIL NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE. «Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire, Bulletin Mai 2021», [En ligne], URL : http://www.cnsahaiti.org/ ,consulté le 30 juillet 2021.

LE NOUVELLISTE, «Pas de carte verte pour les détenteurs de TPS entrés illégalement aux États-Unis, juin 2021. Consulte le 30 juillet 2021» [en ligne], URL : https://lenouvelliste.com/article/229662/pas-de-carte-verte-pour-les-detenteurs-de-tps-entres-illegalement-aux-etats-unis, consulté le 2 aout 2021.

GROUPE URD, «La détérioration de l'environnement en Haïti au regard de la gouvernance», Revue HEM. Octobre 2021, [en ligne], URL : https://www.urd.org/fr/revue_humanitaires/la-deterioration-de-lenvironnement-en-haiti-au-regard-de-la-gouvernance/ , consulté le 28 juillet 2021.

PARLEMENT EUROPEEN. «La Situation en Haïti. Résolution du parlement Européen », (20212694(RSP)), 20 mai 2021, [en ligne], URL : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0252_FR.pdf, consulte le 25 juillet 2021.

UNICEF. «Témoignages des déplacés de Martissant», juin 2021. [en ligne], URL :https://www.unicef.org/haiti/recits/t%C3%A9moignages-des-d%C3%A9plac%C3%A9s-de-martissant, consulte le 22 juillet.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, «Alors que l'insécurité alimentaire aiguë atteint de nouveaux sommets, les secours aux affamés sont bloqués par les balles, les formalités administratives et le manque de financement – la FAO et le PAM tirent la sonnette d'alarme», Juillet 2021, [en ligne],URL : http://www.fao.org/news/story/fr/item/1418410

Autres documents consultés

- ASSEMBLÉE GENERALE DES NATIONS UNIES. «Déclaration Universelle des droits de l'Homme», 1948.
- La Constitution haïtienne de 1987
- Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
- Le Pacte international relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels
- La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant
- La Convention internationale pour la protection des personnes handicapées
- La Loi créant et organisant la Police Nationale d'Haïti
- La Loi créant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
- Les monitorings hebdomadaires de Défenseurs Plus de janvier à juillet 2021.
- «Loi sur l'enlèvement, la séquestration et la prise d'otages de personnes», No. 26, mai 2009, Port-au-Prince.

NNEXES

Annexe 1 : Tableau présentant quelques cas d'enlèvements de janvier à juillet 2021

Victimes	**Dates**	**Lieu**	**Descriptions**
Inspecteur Wilner Séraphin	3 janvier 2021	Port- au- Prince	Enlevé par des hommes armés non identifiés
Deux agents de la PNH : Sanon Ernst Théodor et Vincent Jean	6 janvier 2021	Port-au-Prince (Station Gonaïves)	Affecter à la Brigade d'intervention motorisée (BIM)
Sœur Dachoune Sévère	8 janvier 2021	Carrefour	Enlevée en sa résidence **des sœurs de Sainte Thérèse** et libéré contre rançon le 10 janvier 2021
Géraldine Joachim	18 janvier 2021	Carrefour	Elève d'une école communautaire à Carrefour âgé de 16 ans. Ce qui a provoqué des manifestations d'élèves de la zone pour exiger sa libération. Elle a été libérée le 22 janvier 2021
Madens Michel	25 janvier	Carrefour	Il a été enlevé alors que sa mère l'emmenait à l'école, il est en 4eme année fondamentale de l'Ensemble Scolaire Père Bazile Moreau. Quelques heures après les ravisseurs ont déposé l'enfant Kidnappé dans le quartier de Martissant
Pasteur Rébert Alexis et deux autres membres	28 janvier 2021	Carrefour	Enlevé au sein même de l'Eglise Shama Tabernacle de Victoire
Me Nasha St Fleur	16 février 2021	Pacot	Elle est membre du Barreau des avocats de Port-au-Prince). Elle a été libérée le 23 février 2021
Olsmina Jean-Méus	Début du mois de	Carrefour	Le cadavre de l'enfant a été découvert le 7

Une fillette de 5 ans	février		février dernier, sur une pile d'immondices, à Martissant, précisément dans la zone dénommée « PonBreya »
Me Abbias Edumé	, le 17 février	Delmas,	Enlèvement suivi de séquestration de l'ex Substitut Commissaire du Gouvernement de Petit-Goâve.
Deux dominicains les frères Michael Enrique et Antonio Gerer Campusano Feliz et leur interprète haïtien	20 février 2021,	5e avenue Bolosse, entrée Sud de la Capitale	Les faits se sont produits alors qu'ils revenaient d'un tournage tardif dans le Sud du pays proche de Jacmel, escorté par la police.
Junior Albert Augusma	21 février 2021	Port-au-Prince	Etudiant de la Faculté de linguistique appliquée FLA
Un chauffeur de camion	24 février 2021	Cite soleil	
Jean Marc Condestin	28 février 2021	Mariani	Propriétaires de station d'essence
Hans David Télémaque	28 février 2021	Port-au-Prince	Etudiant à la FMP
Trois personnes non identifiées	2 mars 2021	Port-au-Prince	
Lefils de Jean Marc Condestin	5 mars 2021	Port-au-Prince	En rapportant la rançon aux ravisseurs de son père ces derniers l'on aussi capturer
Shinayda Délicieux	5 mars 2021	Cap haïtien	L'étudiante en médecine à l'Université Anténor Firmin (UNAF) a été enlevée par des bandits armés non identifiés non loin de l'aéroport de la ville et libérée contre rançon le 6 mars 2021
Ingénieur Alix Clément	2 mars 2021	Port-au-Prince	Epoux de la ministre de la Santé publique et de la Population, Marie Gretta Roi Clément, a été libéré le samedi 6 mars 2021. Il a été relâché contre rançon, environ 5 jours après son enlèvement
Kénol Félix	19 mars 2021	Port au prince	Le propriétaire de l'Entreprise funéraire Ste Rose de Lima a été mis en liberté le vendredi 2 avril 2021. Il a été transporté en urgence

			vers un centre hospitalier à cause de son état de santé.
Agent intérimaire de la commune de Bassin-Bleu, Milouse Rosier, et de deux autres personnes.	Dans la nuit du 22 au 23 mars 2021	Pendu une localité de Gros-morne, Nord-Ouest	
Me Eno Louis	27 mars 2021	Croix des Bouquets	Juge titulaire du Tribunal de Paix de Pétion Ville, le Magistrat a été libéré dans la matinée du vendredi 2 Avril. contre rançon.
Guerline Joseph	8 avril 2021	Carrefour	une agente de l'Unité de Sécurité Présidentielle (USP).
Christopher Nelson	5 avril 2021	Croix des Bouquets	Libéré lors d'une opération conduite par la PNH, arrestation de la concubine d'un des ravisseurs
Dr André Valembrun Junior	11 avril 2021	Delmas	Directeur Médical de l'OFATMA
Une dizaine de religieux dont quatre (4) prêtres catholique de l'église St-Jacques	11 avril 2021	Croix-des-Bouquets	Ils étaient en route pour l'installation d'un autre prêtre à l'église Immaculée de Galette Chambom
Paul Normalis et Mimose Benoit	20 avril 2021	Port-au-Prince, ruelle Alerte	Les victimes sont deux (2) employés de la Cour Supérieure des Comptes (CSCCA).
Une dizaine de personne	20 avril 2021	Port-au-Prince, 5e avenue	Apres une tentative entre la PNH et les gangs de Grand ravines, les gangs ont passés environs une heure dans la route pour kidnappés des gens avec leurs autos
Deux cas non identifiés	21 avril 2021	Port-au-Prince	Ces deux premières personnes ont été kidnappées aux environs de 3 heures dans l'après-midi au Centre-Ville
Alex Démosthène	21 avril 2021	Port-au-Prince	Vers les 6 heures, un Notaire public a été lui aussi enlevé par des individus armés à la rue

			des Casernes. Il a été libéré le 10 mai 202.
Marie Josette Malvoisin,	24 avril 2021	Port-au-Prince	Elle est professeure à la Faculté de médecine et de pharmacie (FMP) de l'Université d'État d'Haïti (UEH), également pharmacienne-membre de l'APH,
Wilken Dicette	25 avril 2021	Delmas	Coordonnateur du Conseil d'administration de la Section Communale de deuxième Plaine de Petit-Goâve, libéré contre rançon le 7 mai 2021
Ronaldo Thomas, Modelet Bernier et Gabriel Eliassaint	26 avril 2021	Port-au-Prince	Les trois jeunes hommes ont été pris en otage en laissant la capitale haïtienne pour se rendre à Lascahobas. Ils ont été remis en liberté contre rançon 29 avril 2021
Dr Jenny Edouard Pierre-Lys et son fils Noah Sacha Pierre-Lys	1e mai 2021	Port-au-Prince	Ils sont kidnappés à leur domicile puis libérés le 3 mai 2021
Dave Augustin	20 mai 2021	Tabarre	Enlevé en sa résidence privée à Carradeux, il est propriétaire de l'entreprise commerciale « Check & Go ». Une forte somme d'argent est exigée en échange de sa libération.
L'étudiante Velinda Charpentier et son compagnon	21 mai 2021	Pétion-ville	Ils se rendaient à un restaurant lors du kidnapping. Après avoir appris son enlèvement, la mère de la victime, Agela Veline, est brutalement décédée des suites d'un arrêt cardiaque.
Kettely Kerlegrand et de	6 juin 2021	Arcahaie	Ils sont des proches de l'église épiscopale

son chauffeur Chériel Luckensy			d'Haïti
Quatre policiers	1 au 15 juin 2021		Rapport CARDH
Deux fillettes, Sganaelle Beaugé et Malessa St Preux	17 juin 2021	Hinche	Les ravisseurs exigent 350 mille dollars américains
Raymond Jean Baptiste	22 juin 2021	Delmas	Doyen l'Université Saint François d'Assise
Un couple missionnaire Sud Coréen	24 juin 2021	Port au prince	Libéré le 10 juillet 2021 et quitté le pays le lendemain pour rentrer en Corée via un pays tiers, a indiqué le ministère des affaires étrangères. Ils sont en bonne santé.
Sept personnes	28 juin 2021	Cornillon	Libéré le 2 juillet 2021. Ces otages ont été libérés grâce à une opération conjointe de la police, de la justice et des autorités locales, informe le maire de Cornillon, Jean Balaguer Bertho
Jacques Blemur	13 juillet 2021	Entre La Saline et Bicentenaire	Un pilote expérimenté travaillant à l'autorité portuaire nationale (APN) kidnappé dans sa voiture en sortant du boulot
Sept passagers (dont un prêtre catholique Carl-Henry Lucien,)	14 juillet 2021	Pendu une localité de Gros-morne, Nord-Ouest	Ils étaient s bord d'un autobus de la compagnie de transport Sans Souci. 24 heures après, ils ont été remis en liberté dans la matinée du 15 juillet 2021 par les ravisseurs.
Ludjane Jean Gilles	La soirée du 17 au 18 juillet 2021	Bon repos	Enlevée en sa résidence privée, l'étudiante en médecine recouvre sa liberté contre rançon le 22 juillet

Le Révérend Père Evens Francis	18 juillet 2021	Lilavois, Croix des Bouquets	Il est Vice-Doyen du Grand Séminaire, la victime est en charge de la formation des Prêtres Catholiques
Frantz Paul, sa femme et un de ses frères	22 juillet 2021	Gros-morne, Nord-Ouest	Revenant à peine des États-Unis, Ancien chroniqueur sportif à Radio Galaxie a été kidnappé. Les ravisseurs exigent six-cent-mille (600,000) dollars américains en échange de leur libération.

Sources : Monitoring de Défenseurs Plus de janvier à juin 2021

ANNEXES 2 : tableau présentant la liste quelques cas d'assassinats de janvier à juillet 2021

Victimes	**Date**	**Lieu**	**Description**
Sherley Monfort	1er janvier 2021	Pétion-Ville	Assassinée à coups de couteau par son petit ami
Identité inconnue	3 janvier 2021	Delmas 31	Tué par des individus armés
Derline Carénant.	6 janvier 2021	Miragoane	Assassinée à coups de couteau par son fiancé
L'inspecteur de Police Wilfrid Pierre	7 janvier 2021	Delmas 2	Assassiné par des individus armés non identifiés circulant à bord d'une motocyclette, après avoir effectué une transaction bancaire.
Jean Robert Pierre	8 janvier 2021	Cap-Haïtien	Assassiné par deux hommes armés encagoulés
L'homme d'affaires Ariel Charles	19 janvier 2021	Gonaïves	Attaqué par des individus non identifiés alors qu'il venait d'effectuer une transaction dans une banque commerciale
Jean Baptiste	19 janvier 2021	Cayes	Assassinat par bal par des individus non identifiés
Une élève du Lycée de Montrouis	25 janvier 2021	Montrouis	Tuée d'une balle lors d'une altercation entre deux chauffeurs
Félix Joseph (chauffeur du Mini stre de la justice : Rockefeller Vincent), et une jeune femme	25 janvier 2021	Péguy-Ville	Abattus de plusieurs balles alors qu'ils se trouvaient dans une voiture
Un chauffeur d'identité inconnue	30 janvier 2021	Carrefour	Tué lors d'un affrontement entre les membres d'un gang et des policiers vivant dans la zone « Tisous »
Deux présumés braqueurs	9 février 2021	Pernier	Tués par des inconnus
Deux personnes d'identités inconnues	17 février 2021	Laboule 12	Lors d'une fusillade entre des individus armés illégalement

Abdias Prophète	18 février 2021	Petit-Anse (Cap-Haïtien)	Assassiné par balles par des individus armés non identifiés
Au moins 25 personnes dont le chef de la prison, l'inspecteur divisionnaire,Paul Hector Joseph	25 février 2021	Croix-des-Bouquets	Lors d'une évasion à la Prison Civile de la Croix-des-Bouquets
Gary Clermont, cadre du Parti politique de l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL)	27 février 2021	Port-au-Prince	Braqué par des individus armés et tué après avoir effectué une transaction bancaire
Une jeune fille connue sous le nom d'Edlie	2 mars 2021	Route de Frère (Pétion Ville)	Tuée par des individus non identifiés à bord de motocyclette en revenant d'une banque commerciale.
Deux personnes d'identité inconnue	3 mars 2021	Port-au-Prince	Tuées dans une fusillade par des individus armés circulant à moto
Deux jeunes hommes	12 mars 2021	Port-au-Prince	Leurs corps sont remarqués décapités sur la route nationale # 2
Au moins quatre policiers	12 mars 2021	Village de Dieu	Tués par des individus de la zone
Deux personnes d'identité inconnue	12 mars 2021	Grand-Goâve	Retrouvées mortes par balles dans un champ de banane
Au moins 7 personnes	31 mars 2021	Delmas 2	Tuées par des individus armés suite à un échec d'enlèvement
Wanitho NIZARD	31 mars 2021	Port-au-Prince	Tué en sortant acheter du pain. Il a reçu plusieurs balles et a été carbonisé
Plusieurs personnes mortes	31 mars et 1er avril 2021	Bel-Air	Massacre perpétrés par des individus armés illégalement
Lisa Nathanaël SAINT FORT	1er avril 2021	Delmas 2	Tuée par des individus lourdement armés
Christa PIERRE et Jean-Claude JOSEPH	1er avril 2021	Port-au-Prince	Brulés vifs après que des individus aient envahi leur maison et y ont mis le feu.
Franck MOLEON	1er avril 2021	Port-au-Prince	Brûlé vif dans sa maison

Ti Lucien ainsi connu	4 avril 2021	Carrefour	Assassiné par des hommes armés encagoulés circulant à motocycliste
Trois jeunes garçons	7 avril 2021	Marin 26 (Croix-des-Bouquets)	Exécutés par balles et décapités par des individus lourdement armés
Djina Germain	11 avril 2021	Petit-Anse (Cap-Haïtien)	Assassinée par son petit ami
Joalème Gilles	11 avril 2021	Saint-Philomène (Cap-Haïtien)	Tuée par son mari
L'inspecteur divisionnaire, Jean Frantzo Soulouque	11 avril 2021	Port-au-Prince	Victime d'une attaque armée le 10 avril 2021
Jasmine JOSEPH	13 avril 2021	Port-au-Prince	Décédée suite de ses blessures et fractures après être jetée de l'étage de sa maison et traînée dans la rue le 1er avril 2021
Riterdo JEAN	13 avril 2021	Bel Air	Criblé de balles et carbonisé
Un commerçant	13 avril 2021	Delmas 83	Tué d'une balle à la tête par erreur, par des policiers, lors d'une fouille où ils tentaient de stopper un individu armé qui voulait fuir sur une moto
Le policier Junior Félix	14 avril 2021	Delmas 91	Assassiné de plusieurs balles par des individus non identifiés circulant à moto
Jean-Rony Saint-Hubert	15 avril 2021	Léogane	Attaqué et braqué dans son business, il est mort de plusieurs balles
L'un des voleurs participant dans l'assassinat de Jean Ront Saint-Huber	15 avril 2021	Léogane	Maîtrisé par la police puis gardé à vue au Commissariat, il a été pris de force, tué puis brûlé vif par des membres de la population léôganaise.
Marline Flora Nerestant	22 avril 2021	Tabarre	Assassiné, son corps a été retrouvé sans vie dans les parages de l'Hôpital des Petits Frères et Sœurs de Sainte-Thérèse, à Tabarre

Une jeune fille enceinte	1er mai 2021	Route de Frères (Pétion-Ville)	Assassinée d'une balle par son petit ami
Au moins trois jeunes	7 mai 2021	Bizoton (Carrefour)	Lors d'une fusillade perpétrée par une douzaine d'individus circulant à moto. L'une des victimes a été tuée dans sa chambre alors qu'elle dormait.
Mackenson Monfort	8 mai 2021	Port-au-Prince	Exécuté d'une balle dans le dos par un membre des Forces Armées d'Haïti
Péguy Siméon	8 mai 2021	Ouanaminthe	Jeté violemment, depuis le toit d'un bus par un policier, et roué de coups au sol par plusieurs autres agents de la PNH.
Au moins sept morts	10 mai 2021	Bel Air	Attaque par des individus armés illégalement
Abel Rochasse, agent IV de la PNH	12 mai 2021	Delmas 3	Tué par balles par des individus non identifiés
Une jeune fille non identifiée	14 mai 2021	Delmas 48	Tuée par balles
Plusieurs personnes	14 mai 2021	Bel Air	Plusieurs maisons ont été attaquées dans les rues de Bel Air de 11h PM à 3h AM par des individus lourdement armés
Plusieurs personnes	15 mai 2021	Bel Air	Lors du déploiement de 3 groupes d'individus armés quand 3 blindés de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ont pris position simultanément dans des rues de Bel Air. Ces individus armés illégalement ont affronté les résidents.
Une adolescente de 13 ans	15 mai 2021	Delmas 30	Assassinée par son beau père
Jude Maurice, agent de sécurité du ministre de la culture Pradel Henriquez	15 mai 2021	Delmas 75	Tué par balles dans un restaurant ou se trouvait ledit ministre

Deux jeunes d'identité inconnue	17 mai 2021	Arcahaie	Tués par balles
Trois morts	22 mai 2021	Canaan	Lors d'un affrontement entre gangs
Un homme d'identité inconnue	25 mai 2021	Delmas 75	Tué par balles au volant de sa voiture par des hommes non identifiés
Au moins 2 personnes	29 mai 2021	Cité Soleil	Lors d'un affrontement entre gangs (l'une des personnes est morte par balles, l'autre a été calcinée)
Plusieurs morts	Début du mois de juin	Port-au-Prince	Guerre des gangs de Grand-Ravine (Martissant) et de Ti bwa (Fontamara)
Le professeur Roosevelt Petit-Phar	3 juin 2021	Port-au-Prince	Tué d'une balle à la tête alors qu'il se trouvait dans un bus. Lors des affrontements des gangs
L'Inspecteur divisionnaire Myradel ADOLPHE	5 juin 2021	Cité Soleil	Tué par balles par des individus armés illégalement lors d'une attaque du poste de police de Drouillard
Trois policiers	6 juin 2021	Portail Saint-Joseph (Port-au-Prince)	Tués par balles lors d'une attaque du sous-commissariat
Quatre policiers	6 juin 2021	Port-au-Prince	Tués par des individus armés
Au moins trois morts	6 juin 2021	Pétion-Ville	Tués par balles par des individus circulant à moto
Gasley Limage	17 juin 2021	Delmas	Tué par balle par des hommes armés illégalement
L'inspecteur Emmanuel Silencieux Jeanty	18 juin 2021	Pétion-Ville	Assassiné par balles
Une personne d'identité inconnue	18 juin 2021	Cité-Soleil	Tuée lors d'un affrontement entre policiers et individus armés illégalement qui pillaient des entreprises commerciales de la zone

Un homme d'identité inconnu	22 juin 2021	Delmas 33	Assassiné par des hommes circulant à moto
Une personne d'identité inconnue	26 juin 2021	Croix-des-Bouquets	Lors d'un affrontement entre gangs
Guerby Geffrard (Porte-parole du SPNH-17)	30 juin 2021	Delmas 32	Assassiné de plusieurs balles par des individus non identifiés
Le journaliste Diego Charles, la militante politique Marie Antoinette Duclair et Seighmel Fanelson Saldoly	La nuit du 29 au 30 juin 2021	Christ-Roi	Assassinés par balles, par des individus armés circulant à moto
Une quinzaine de personnes	La nuit du 29 au 30 juin 2021	Delmas 32	Lors d'une fusillade perpétrée par des individus armés circulant à moto
Une personne d'identité inconnue	La nuit du 29 au 30 juin 2021	Avenue N (Port-au-Prince)	Tuée par balles
Le Président d'Haïti, Jovenel Moïse	La nuit du 6 au 7 juillet 2021	Pèlerin 5 (Pétion-Ville)	Assassiné dans sa résidence privée par des individus lourdement armés
Un policier et une policière	9 juillet 2021	Torcel	Assassiné par des individus non identifiés
Plusieurs morts	10 et 11 juillet 2021	Martissant et Bas Delmas	Tués par des groupes de gangs
Un jeune garçon et un agent de sécurité	22 Juillet 2021	Kenscoff	Le jeune a été tué d'une balle par l'agent. Ce dernier a été lynché par la population Kenscovite

N.B : La liste n'est pas exhaustive. Ces noms ont été enregistrés dans les monitorings hebdomadaires de Défenseurs Plus